# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 16 septembre 2002** 

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 26 août 2002

remboursement au budget principal de la ville de Niort de la masse salariale de l'AMTPU concernant la période de janvier à avril 2002.

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 17 septembre 2002

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

#### Présents:

## Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

#### Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

# Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE. Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

# Excusés:

Adjoints:

M. Joël RENOUX

Conseillers:

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

**DELIBERATION D20020279** 

**Direction des Finances** 

remboursement au budget principal de la ville de Niort de la masse salariale de l'AMTPU concernant la période de janvier à avril 2002.

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose:

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La mise en place de la régie à autonomie financière dénommée Agence Municipale de Tranquillité Publique Urbaine (AMTPU) a nécessité la création d'un budget autonome en 2002. En attendant que ce budget soit opérationnel, les agents de l'AMTPU ont été payés par le budget général de la Ville de Niort.

Le montant mandaté à ce titre de janvier à avril 2002 s'élève à 94 109,50 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- effectuer le remboursement des 94 109,50 € du budget AMTPU au budget de la Ville de Niort, cette dépense étant imputée sur le compte 64 111.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort **Bernard BELLEC** L'Adjoint Délégué

Rodolphe CHALLET

Ordre du jour